



31 mars 2021

Publié par le Groupe de travail sur la transparence et
l'établissement de rapports

Original : anglais

GRUPE DE TRAVAIL SUR LA TRANSPARENCE ET L'ÉTABLISSEMENT DE RAPPORTS

PROJET D'ORDRE DU JOUR ANNOTÉ POUR LA RÉUNION DES 28 ET 29 AVRIL 2021

Annexe : document préliminaire des coprésidents du WGTR

Ouverture de la session et adoption du projet d'ordre du jour annotéⁱ

Au titre de ce point de l'ordre du jour, les membres du WGTR auront la possibilité de faire part de leurs remarques concernant le présent projet d'ordre du jour annoté et de proposer des points supplémentaires à inscrire à l'ordre du jour sous la rubrique « Questions diverses ».

1. État des lieux du respect des obligations en matière d'établissement de rapports

*Au titre de ce point de l'ordre du jour, le Secrétariat du TCA donnera **un aperçu général de l'état d'avancement de la production de rapports** et des progrès réalisés par rapport à la précédente présentation de l'état d'avancement. Ensuite, les coprésidents inviteront les membres du WGTR à partager leurs points de vue.*

2. Défis liés à l'établissement des rapports

*Au titre de ce point de l'ordre du jour, les membres du WGTR auront d'abord l'occasion de faire part des **difficultés qu'ils rencontrent pour soumettre des rapports initiaux et annuels précis et dans les délais**. Les États Parties qui n'ont pas encore satisfait à leurs obligations en matière d'établissement de rapports sont tout particulièrement invités à faire part des obstacles rencontrés les empêchant de produire un rapport.*

*Dans le cadre de la « **Stratégie de sensibilisation à l'établissement de rapports** », les États Parties, la société civile et les organisations régionales seront priés d'informer les membres du WGTR de toutes les séances d'information ou campagnes visant à promouvoir la production de rapports organisées depuis la CEP6, sans oublier toutes les autres initiatives axées sur le renforcement du respect des obligations de rendre compte, telles que le soutien reçu du VTF pour faciliter l'établissement des rapports.*

*En ce qui concerne le **document d'orientation de type FAQ sur l'obligation de rapport annuel**, les membres du WGTR auront l'occasion de discuter des propositions soumises pour des modifications ou des questions et réponses supplémentaires.*

*En ce qui concerne les **modèles de rapport**, les membres du WGTR auront l'occasion de discuter des projets d'ajustements proposés pour les modèles de rapport initial et annuel, afin de parvenir à une*

compréhension commune de ceux-ci. À cette fin, les coprésidents du WGTR présenteront une justification aux changements proposés aux modèles.

3. Questions de fond en matière d'établissement de rapports et de transparence

Au titre de ce point de l'ordre du jour, les membres du WGTR auront l'occasion d'échanger leurs points de vue concernant la **disponibilité publique des rapports annuels et initiaux** afin que la préférence des États Parties qui choisissent de mettre leurs rapports à la disposition des seuls États Parties soit mieux comprise.

Par la suite, les membres du WGTR auront l'occasion d'échanger leurs points de vue concernant **l'agrégation des données dans les rapports annuels**.

4. Moyens organisationnels d'échange d'informations

Au titre de ce point de l'ordre du jour, les membres du WGTR se verront offrir la possibilité de présenter et de débattre **des mécanismes, des processus ou des formules structurés facilitant le partage d'information** qui sont requis ou, du moins, encouragés par le Traité, tant au niveau décisionnel qu'au niveau opérationnel.

En ce qui concerne **l'approche à trois niveaux pour le partage d'informations sur le détournement**, les coprésidents du WGTR informeront les membres de sa mise en œuvre générale et inviteront le président du Forum d'échange d'informations sur le détournement à faire le point sur les dispositions formelles générales de la première réunion du Forum.

5. Fonctionnalités de la plateforme informatique favorisant l'établissement des rapports et la transparence

Au titre de ce point de l'ordre du jour, les utilisateurs de la plateforme informatique auront l'occasion de signaler **tout problème ou inconvénient rencontré dans l'utilisation de celle-ci**.

En ce qui concerne la **base de données consultable en ligne**, les membres du WGTR auront l'occasion de procéder à un échange de vues sur l'approche proposée par les coprésidents pour discuter des exigences relatives à son développement, y compris sur le document de référence préparé par le secrétariat du TCA à cet égard.

Questions diverses

ⁱ Compte tenu du temps réduit alloué à la réunion virtuelle des 28 et 29 avril 2021, les coprésidents proposent de reporter les discussions sur les points suivants de l'ordre du jour au cycle de la CEP8. Des contributions, propositions ou commentaires sur ces sujets peuvent toutefois être soumis par écrit au cours du cycle de la CEP7 :

- Point 2 de l'ordre du jour : Tâche récurrente 2 : le WGTR assurera le suivi de la mise en œuvre du projet d'assistance bilatérale et régionale concrète et volontaire dans l'établissement de rapports (soutien par les pairs) ;
- Point 2 de l'ordre du jour : Tâche récurrente 3 : le WGTR donnera aux membres la possibilité de proposer et d'examiner d'autres moyens d'aider les États Parties à résoudre les difficultés qu'ils rencontrent dans l'établissement de rapports ;
- Point 3 de l'ordre du jour : Tâche récurrente 1 : le WGTR donnera aux membres la possibilité d'évoquer et de discuter de questions de fond relatives aux obligations en matière d'établissement de rapports qui mériteraient d'être examinées par le WGTR ;
- Point 3 de l'ordre du jour : Tâche récurrente 2 : le WGTR suivra et coordonnera les travaux futurs sur le projet visant à faciliter l'identification des armes classiques au sens de l'article 2 (1) du Traité dans le « Système harmonisé » (SH) de l'Organisation mondiale des douanes (OMD) ;
- Point 5 de l'ordre du jour : Tâche récurrente 2 : le WGTR donnera aux membres la possibilité de proposer et de discuter des améliorations à apporter à la plateforme informatique dans le but d'améliorer la transparence et de faciliter la mise en œuvre des obligations du Traité en matière d'établissement de rapports et d'échange d'informations, notamment des propositions visant à exploiter les informations contenues dans les rapports initiaux et annuels de manière à permettre un suivi de ces rapports.